



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 mars 2022

29/03/2022-19

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « PETITES VILLES DE DEMAIN »	Nombre de présents	26
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le 29 mars 2022 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à TANGUY Michel
GALBRUN Karine à DOUX BETHUIS Sonia

Absent(e)

DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven, soutenues par Concarneau Cornouaille Agglomération, ont candidaté avec succès à l'appel à projet « Petites Villes de Demain » porté par l'État et ses établissements sur la période 2020-2026.

Dans ce cadre, les services de l'Etat, par le biais de l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANCT) et la Banque des territoires apportent une aide au financement d'un poste de Chef de projet à hauteur de 75 % du salaire annuel.

Le rôle de ce chef de projet est de :

- piloter la mise en œuvre des projets,
- suivre les partenariats financiers,
- élaborer la stratégie de communication
- animer la concertation avec les habitants...

Le reste à charge du financement du poste de chef de projet est porté par CCA et cofinancé par les trois communes qui bénéficient de ses services.

La part versée par la commune de Trégunc est calculée au prorata du nombre d'habitants soit 9 % du reste à charge.

Une convention jointe à la présente délibération a pour but de formaliser la répartition financière entre les 3 communes signataires et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 8 mars 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de financement et autorise le Maire à signer la convention pour le financement d'un poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 31 mars 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC



(Handwritten signature of Olivier Bellec)